

# Soutenir le démarrage de l'innovation : U Pattu Innuvazione

## ADEC

### Présentation du dispositif

Le dispositif U Pattu Innuvazione vise à accélérer la démarche d'innovation et notamment dans la phase de démarrage de l'innovation.

Objectif : inciter les entreprises à s'engager dans des processus d'innovation pour développer de nouveaux produits, procédés de fabrication ou services, ou pour en améliorer la qualité.

Dans le cadre du dispositif U Pattu Innuvazione, 2 autres aides sont mobilisables :

- [une aide en phase de développement de l'innovation](#),
- [une aide aux projets de Recherche et Développement et d'innovation structurants](#).

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les TPE & PME installées en Corse et y ayant leur activité principale (< à 50 personnes & CA ou bilan annuel < à de 10 M€).

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- les études sur la mise en œuvre des idées innovantes (telles que l'élaboration du concept, les études d'accompagnement, la préparation de solutions technologiques aux problèmes rencontrés par l'entreprise), travaux préparatoires pour une recherche de développement et d'innovation,
- l'appui au développement des prototypes,
- l'analyse du transfert de technologie potentiel ou plus largement du potentiel d'innovation de l'entreprise (processus, produits, technologies),
- les innovations en matière de gestion sociale de l'entreprise,
- les frais de propriété intellectuelle,
- les études de faisabilité technique et économique,
- les études de marché pour un produit ou service innovant,
- les frais de conseil pour vérifier en amont la pertinence du projet d'innovation (technique, commerciale, organisationnelle...) et formaliser le plan d'actions de mise en œuvre ainsi que le plan de financement précis,
- les coûts liés à la participation à des événements en lien avec l'innovation (concours, foire, salon).

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide en phase de démarrage peut aller jusqu'à 15 000 € maximum, (l'aide n'excède pas 70% des coûts admissibles).

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute demande se rapprocher de [l'ADEC](#).

### Quel cumul possible ?

Cette aide de l'ADEC ne peut être attribuée à une entreprise qui a bénéficié d'une aide publique Recherche & Développement au cours de l'année précédente et certifie qu'elle reste dans la limite [des aides publiques de minimis](#).

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
  - › Règle de minimis n°2023/2831

---

## Organisme

### ADEC

#### Agence de Développement Economique de la Corse

- **Siège**  
Le Régent  
1 avenue Eugène Macchini  
20000 AJACCIO  
Téléphone : 04 95 50 91 00  
E-mail : [contact@adec.corsica](mailto:contact@adec.corsica)